

Réagir face à l'invasion de la Renouée du Japon

Fascicule à l'attention des services techniques communaux



Dangereuse

Plante exotique invasive

Aime tous les sols (surtout acides, humides et meubles)

Racines très profondes (1,50 m sous terre), traçantes (15 m) et vivaces (peut vivre 10 ans)

Sécrétion de toxines pour éliminer les plantes voisines

Modes de dispersion multiples : Eau (dérive de bouture), Air (graines), Sol (racines traçantes)

Préfère les bords de rivière et les terrains retournés

Visible dès le mois de mars jusqu'au mois d'octobre.

Comment la reconnaître ?



Bosquets denses impénétrables de hauteur 2 à 3 m.

Feuilles en forme de cœur

Tige adulte creuse comparable au bambou, diamètre 2-3 cm

Fleurs blanches en bouquet, tiges rougeâtres

Parties aériennes meurent en hiver

Que faire ?

Deux solutions :

- **Ne rien faire**

Solution la plus simple et la plus rationnelle si l'on n'est pas sûr de la technique à employer. Il faut cependant suivre son évolution, voire sa dispersion en notant la localisation des bosquets et leurs superficies. Pas de coupe occasionnelle.

- **Réagir**

Solution la plus courageuse mais également source de multiples précautions

Comment réagir ?

Malgré des recherches de plus en plus appuyées, les spécialistes n'ont malheureusement pas trouvé de technique miracle. Les méthodes proposées ne permettent que de limiter l'expansion. Elles sont surtout efficaces sur les jeunes bosquets quand l'intervention peut encore se faire sans trop d'efforts. Beaucoup de techniques sont en cours d'expérimentation, seules deux méthodes recommandées par la CATER Yvelines seront détaillées ici.

1/ Première méthode : **arrachage** et **destruction** des végétaux.

Quand ? : Au moins 1 fois par an avant septembre (floraison)
Au moins pendant 3 ans consécutifs.

Le meilleur moment se situe vers le mois de juin quand les pousses ont une taille de 50 cm. En répétant l'opération plusieurs fois dans l'année, les réserves racinaires s'épuisent peu à peu. Il faut éviter les périodes de crue où le risque de dispersion des fragments est élevé.

Matériel nécessaire :

- Bâches plastiques
- Filet
- Pelle-bêches ou binettes
- Boutures de saules, frêne
- Vêtements de sécurité, cuissardes



Exécution du chantier :

- ◆ - Mise en place d'un barrage (filet fin) en travers de la rivière pour récupérer les fragments flottants, fermeture des vannages existants à proximité
- Bâchage de la zone de dépôt sur la berge (hors-crue)
- Arrachage des tiges
- Ramassage des produits de coupe minutieuse
- Brûlis des végétaux (pendant la période autorisée)
- Plantation de boutures d'espèces indigènes à croissance rapide, en rang serré (2-3 unités/m²) comme des saules ou des frênes
- ▼ - Arrachage des nouvelles pousses très régulier sur la zone pendant au moins 3 années consécutives.

2/ Deuxième méthode : **fauche répétée** et **destruction** des végétaux

Quand ? : 1 fois par mois entre avril et août
Au moins pendant 3 années successives

L'exécution du chantier est similaire à celle de la première méthode. La fauche doit se faire le plus proprement possible. Il faut éviter les débroussailluses qui fragmentent la plante.

Attention



- Pas de dépôt de Renouée en déchetterie, aucune utilisation en compost
- Un stockage devra se réaliser sur une surface non-terreuse ou bétonnée (contre auto-bouturage direct), à l'abri des vents et du public
- En cas de transport, mise en place d'une bâche ou d'un filet sur les végétaux et nettoyage du camion
- La CATER ne préconise pas l'utilisation de produits chimiques (type glyphosate/round up™) trop dangereux pour le milieu aquatique et non sélectifs pour les autres espèces
- Pas de fauche occasionnelle, elle n'engendrerait qu'une revitalisation du bosquet.
- Eviter le broyage augmentant les risques de dissémination.

La lutte contre cette peste végétale est un travail éprouvant, de longue haleine mais peu coûteux.

Plus les interventions manuelles sont nombreuses et rapprochées, plus le succès est grand.



Cette initiative devra s'accompagner d'une **information** auprès des citoyens et des riverains (bulletin, journal municipal...) et des agents techniques intervenants sur site. La CATER Yvelines est à votre disposition pour initier cette démarche.

Il faut rappeler le caractère **pénible** de cette opération ainsi que le risque sanitaire toujours présent au regard du contact important avec l'eau (Leptospirose, contamination fécale).

CATER Yvelines
(Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières)
56 avenue de St Cloud – 78000 Versailles
Secrétariat : 01.39.07.78.76



Sentier envahi par la Renouée – Châteaufort (78)